

SEANCE DU 1° DECEMBRE 2014

Le premier décembre deux mille quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes MARTIN, DESSUS, PEYSSON C., MM. BUISSON, PEYSSON, TURC, ARIENTI, BELLE, BESSE, CROUZET, CUEFF, PRUNENEC, ROSSIGNOL.

Absent excusé : M. PONNET.

Secrétaire : M. ARIENTI.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 novembre est approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil municipal :

- le 5 janvier 2015 à 20 H30 - secrétaire de séance : Stéphane PRUNENEC.

Le Maire communique les informations suivantes

- le 13/12, le repas des Anciens
- le 19/12, l'arbre de Noël des enfants de l'école et du Rayon de Soleil à la salle des fêtes
- le 23/12, le Noël de l'Oustalet
- le 09/01 à 19 H, les vœux de la municipalité et l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune sur invitation nominative.
- Le 06/12, Noël des Pompiers
- Le 13/12 à 11H30 inauguration du nouveau magasin DOMIAL
- Le 06/12, Assemblée générale du CAEM à Dieulefit
- Le nouveau bureau de MOCOREP avec le siège social en mairie.
- Les 2 derniers marchés hebdomadaires 2014 sont avancés au mercredi 24/12 et mercredi 31/12.
- Le legs OBIJEON ne supportera pas de droit de mutation.

1° - Adhésion de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L1425-1, L. 5214-27, L. 5211-5 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux dont la dernière modification a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014154-0027 en date du 3 juin 2014 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN),

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), selon lequel le syndicat a pour objet l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, sur le périmètre des départements de la Drôme et de l'Ardèche, dans les conditions prévues par la loi,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), selon lequel tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé dans le département de l'Ardèche ou dans celui de la Drôme peut demander à adhérer au syndicat,

Vu l'article L. 5214-27 du CGCT selon lequel, sauf dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Vu l'intérêt qu'il y aurait pour la communauté de communes de pouvoir adhérer au syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN),

Il est par conséquent proposé d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN),

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN).

2° - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le Maire indique que la Commune avait conventionné avec la Société ADHOC Diagnostic qui ne souhaite plus assurer cette activité.

Le Maire demande l'autorisation de négocier avec le SIEA de Dieulefit pour une adhésion de la Commune pour ce service. Le Conseil Municipal est favorable.

3° - Questions Diverses

- PVR Terrains « BOUCHET »

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 17/12/2008 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune de Bourdeaux ;

Considérant que la Commune a décidé d'aménager les secteurs dits « PATONNIER » (situé en zone UD du PLU) et « BOUCHET » (situé en zone UE du PLU) où une urbanisation est prévue,

Le secteur « PATONNIER » a fait l'objet d'une délibération spécifique (03/11/2014),

Pour le secteur « BOUCHET » l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité par le plan ci-annexé (parcelles B 340 p et B 522 d'une superficie cumulée de 13 060 m2) nécessite la réalisation de travaux de viabilisation, dont le coût total s'élève à 28 192,10 € HT (voir tableau ci-après colonne surlignée).

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 : d'engager la réalisation des travaux de viabilisation dont le coût total s'élève à 28 192,10 € HT réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

P.V.R. PATONNIER					P.V.R. BOUCHET
D E P E N S E S					Dépenses
Nature	Tiers	Total en € HT	Parcelle F 810 (1 013 m2)	Parcelles F 739 et F 809-F 811-F 813 (2 632 m2)	Parcelles B 340 p et B 522 (13 060 m2)
Acte notarié (1)	Me Piquemal	971,84	270,17	701,67	
Bornage (1)	Alquier	985,00	273,83	711,17	
Relevé topo (1)	Gèovallées	720,00	200,16	519,84	360,00
M.Oe. Txv Gx (1)	B.E.A.C.	4 932,90	1 371,35	3 561,55	867,10
M.Oe. Télécom	Orange	999,19	0,00	999,19	
Génie civil Télécom	SOBECA	5 598,35	0,00	5 598,35	
Elec rurale	S.D.E.D.	14 380,23	0,00	14 380,23	18 150,00
Travaux	L.J.T.P.	50 170,00	10 821,15	39 348,85	8 815,00
* Installation (1)		450,00	125,10	324,90	450,00
* Trx préparatoires (1)		1 650,00	458,70	1 191,30	1 070,00
* Terrassement (1)		9 500,00	2 641,00	6 859,00	
* Chaussée		4 950,00	0,00	4 950,00	
* Eaux Pluviales (1)		4 620,00	1 284,36	3 335,64	
* Eaux usées (1)		10 240,00	2 846,72	7 393,28	6 795,00
* Eau potable (1)		11 665,00	3 242,87	8 422,13	
* Télécom		6 295,00	0,00	6 295,00	
* Signalisation (1)		100,00	27,80	72,20	
* Divers (1)		700,00	194,60	505,40	500,00
Montant P.V.R. (€)		78 757,51	12 936,66	65 820,85	28 192,10
P.V.R. au m2 (€)			12,77	25,01	2,16

Article 2 : fixe le montant de la participation pour voie nouvelle et réseaux, mis à la charge des propriétaires fonciers, due par mètre carré de terrain desservi à 2,16 €.

Article 3 :

Les montants de la participation sont établis en euros constants. Il sera procédé à leur actualisation en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice de base étant celui du 2^o trimestre 2014 (1621) et l'indice de révision, le dernier indice connu à la date de délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constituent le fait générateur.

- Covoiturage

Mme Dessus informe que 2 sites ont été repérés sur la Commune : parking de la Gendarmerie et parking du Cimetière. Une dénomination sera à trouver, le Conseil Général devant valider le lieu.

- **Réunion de la commission « Enfance-Jeunesse » de la CCDB.** Projet d'animation pour les 12-17 ans sur la Commune à raison de 7 ou 8 interventions, deux fois par mois. La présentation du module se tiendra le 16/01 en salle du CM avec les parents et les jeunes.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Francis PEYSSON

- Evoque le problème de nettoyage de la Salle CPPR 2 et propose une réunion entre tous les utilisateurs. Il faut revoir le problème du ménage pour l'ensemble des salles communales.
- Rappelle la possibilité pour les collectivités publiques de s'orienter vers le photovoltaïque à partir de 65 m2 de toiture.
- Dit que le Syndicat des Eaux va facturer la fourniture d'eau sur tous les points desservis (fontaines, lavoirs...)
- Indique qu'une rencontre avec les organisateurs de la CORIMA va être organisée concernant la traversée de Bourdeaux en route ouverte pour des raisons de sécurité.

Jack TURC

- Indique que le point d'eau pour le bureau du Kiné a été installé.
- Le chantier PVR PATONNIER va débiter.

Michaël BELLE

- Présente 2 devis pour la mise en place du site internet de la Commune (imprimerie « Le Crestois » et CAD'UP Informatique). Le Conseil municipal choisit celui du Crestois.

Michèle MARTIN

- Indique qu'un colis sera remis aux personnes de plus de 70 ans ne participant pas au repas des anciens.
- Informe qu'une enquête va être lancée auprès des personnes âgées de plus de 75 ans et demande aux conseillers de s'impliquer dans cette opération. Sont volontaires : F.PEYSSON, C.CUEFF et S. PRUNENEC.
- Dit qu'une réunion concernant l'accès à l'école s'est tenue le 28/11 où ont évoqués les avantages et inconvénients des différentes solutions. Une autre réunion se tiendra fin janvier.
- Demande de prévoir le goudronnage de l'entrée vers la maternelle.

Stéphane PRUNENEC

- Remercie l'Oustalet et le Rayon de Soleil pour les prêts de véhicules pour pallier la panne du grand bus du SIVOM, utilisé pour le transport scolaire.

Martine DESSUS

- indique que le CA de l'association « Le Châtelas » se tiendra le 15/12 et rappelle l'importance de la réunion.

Olivier ARIENTI

- indique que le Président de l'Office de Tourisme de Bourdeaux remercie la Commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour le salon des artisans (programmé du 18 au 26/04/2015).
- souhaite qu'une motion soit prise par la Commune concernant le projet « TAFTA » (marché transatlantique).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.